

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVERSITÉ CULTURELLE

Plan d'action 2008-2009-2010

1. UNE APPROCHE INSPIRÉE DE L'INTERCULTURALISME

1.1 Transmettre une vision commune de l'approche interculturelle et la promouvoir.

- Se doter d'un plan de communication et de promotion ;
- Informer et former l'appareil municipal ;
- Développer des outils d'information visant une meilleure compréhension de l'approche interculturelle par les différents acteurs impliqués et les diffuser ;
- Refléter la réalité de la diversité culturelle dans l'image et les services que la Ville projette à sa population.

1.2 Créer des occasions d'expression, de rencontre et de dialogue interculturels.

- Par la mise en valeur des cultures d'origine, présenter à l'ensemble des citoyens la diversité culturelle comme une richesse pour la communauté ; (Journée gatinoise de diversité)
- Supporter des événements thématiques et participer à leur élaboration ;
- Organiser un forum de discussion annuel impliquant tous les acteurs ;
- Supporter les activités de rapprochement interculturel initiées par le milieu ;
- Faire connaître les occasions de rencontre à l'ensemble des citoyens ;
- Désigner et équiper un lieu favorisant l'échange et le dialogue.

¹ Montant résiduel découlant du plan d'action de la politique culturelle 2004-2007 pour la formation interculturelle (reporté en 2008 en vue d'un programme conjoint SACL-Police)

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVERSITÉ CULTURELLE

Plan d'action 2008-2009-2010

1.3 Développer notre action en se basant sur une identité gatinoise inclusive et englobante.

- Réaffirmer l'importance de la langue française comme outil commun de communication et encourager son apprentissage ;
- Créer des outils permettant une bonne compréhension de la société gatinoise, son territoire, son histoire et son patrimoine ;
- Encourager les efforts pour définir l'identité gatinoise ;
- Transmettre le rôle joué par l'identité locale dans notre définition de la diversité culturelle.

1.4 Collaborer au développement de la structure d'accueil.

- Développer des outils d'information pour faciliter le processus d'accueil et orienter le citoyen dans son parcours d'intégration ;
- Positionner le rôle de la Ville de Gatineau dans la structure d'accueil régionale ;
- Soutenir les initiatives propres à améliorer l'accueil des nouveaux arrivants;
- Faciliter la mise en place d'une structure d'accueil favorisant l'établissement durable des nouveaux arrivants ;
- Obtenir un avis sur la pertinence et les obligations légales liées aux demandes de traduction et d'interprétariat des citoyens.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVERSITÉ CULTURELLE

Plan d'action 2008-2009-2010

2. DES VALEURS RASSEMBLEUSES

2.1 Intégrer la lutte contre les préjugés, le racisme et la discrimination comme un moyen privilégié pour favoriser un développement harmonieux de notre communauté.

- Respecter les engagements pris lors de l'adhésion de la Ville de Gatineau à la Coalition canadienne des municipalités contre le racisme et la discrimination ;
- Soutenir des mesures visant l'équité et l'égalité des chances, notamment dans les divers secteurs d'intervention identifiés dans la politique ;
- Initier, valoriser et soutenir les actions du milieu propres à transmettre un message de respect et d'ouverture à la différence ;
- Contre l'exclusion et briser l'isolement.

2.2 Promouvoir les valeurs de respect, d'ouverture, de dialogue, de solidarité, d'égalité, de responsabilité, de réciprocité, de reconnaissance, de transparence et de fierté.

- Définir les valeurs communes et les faire connaître à l'ensemble des citoyens et à l'appareil municipal ;
- Intégrer les valeurs communes dans notre fonctionnement municipal et nos relations avec les citoyens ;
- Développer un outil d'information et de référence.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVERSITÉ CULTURELLE

Plan d'action 2008-2009-2010

3. UN RÔLE DE LEADERSHIP BASÉ SUR LE PARTANARIAT

3.1 Projeter une vision politique clairement établie.

- Intégrer la vision dans le discours politique ;
- Transmettre la vision politique aux citoyens, aux autres gouvernements et institutions, notamment avec la collaboration des médias ;
- Nommer un membre du conseil municipal porteur du dossier de la diversité ;
- Considérer le rapprochement interculturel comme un enjeu majeur du développement de notre communauté ;
- Intégrer la notion de diversité culturelle comme un moteur de développement économique.

3.2 Se doter d'une structure de coordination reconnue et efficace.

- Identifier les axes d'intervention dans lesquels la Ville devrait jouer un rôle de coordination ;
- Identifier les besoins de coordination tout en respectant l'approche de complémentarité de services;
- Établir les modes privilégiés d'une coordination efficace ;

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVERSITÉ CULTURELLE

Plan d'action 2008-2009-2010

3.3 Valoriser l'approche partenariale.

- Identifier les partenaires et créer des liens de collaboration réciproque ;
- Tenir à jour le répertoire des ressources ;
- Établir des liens avec des représentants significatifs des groupes de référence et les mettre en relation avec les autres acteurs du milieu ;
- Participer aux efforts régionaux de partenariat des intervenants en matière de diversité culturelle ;
- Développer et partager l'expertise ;
- Renouveler les ententes avec les différents paliers de gouvernement déjà impliqués ;
- Rechercher de nouveaux partenariats complémentaires.

4. UN TERRITOIRE OUVERT, UNE APPROCHE DE PROXIMITÉ

4.1 Continuer à privilégier un plan d'urbanisme qui tient compte des besoins et des enjeux reliés à la diversification de sa population.

- Établir des liens avec le Module d'urbanisme et du développement durable visant la prise en compte de la diversité culturelle et l'approche interculturelle dans l'aménagement territorial ;
- Privilégier la mixité sociale pour favoriser l'inclusion et le rapprochement interculturel ;
- Identifier les besoins générés par la diversification de la population sur le territoire ;
- Faire connaître aux citoyens l'ensemble du territoire de la ville. (sessions d'accueil)

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVERSITÉ CULTURELLE

Plan d'action 2008-2009-2010

4.2 S'assurer que l'offre de logement soit adaptée aux changements démographiques.

- Intégrer la prise en compte de la diversité culturelle dans les plans d'action reliés à la politique municipale d'habitation ;
- Travailler en collaboration avec l'Office municipal d'habitation pour faciliter l'accessibilité ;
- Sensibiliser les propriétaires privés à l'importance de leur collaboration et de leur ouverture ;
- Créer des liens avec les coopératives d'habitation et les organismes à but non lucratif en habitation ;
- Soutenir l'offre de logement en développant et en mettant à la disposition des propriétaires et des locataires des outils favorisant des relations de bon voisinage et le respect des conditions de bail et d'occupation des logements ;
- Encourager et supporter le développement de l'offre de logements à un coût accessible.

4.3 Favoriser une approche de proximité.

- Identifier les services de proximité les plus à même de répondre aux besoins des citoyens ;
- Établir des liens et travailler en partenariat avec les services de proximité identifiés ;
- Favoriser l'accessibilité aux services en tenant compte des différents secteurs d'intervention ;
- Supporter une offre de transport favorisant l'accessibilité des services et la mobilité sur l'ensemble du territoire ;
- Établir des partenariats avec les maisons de quartier, les maisons de jeunes et les centres pour personnes âgées.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVERSITÉ CULTURELLE

Plan d'action 2008-2009-2010

5. UNE POLITIQUE INTÉGRÉE ET INTERSECTORIELLE

5.1 Favoriser une approche transversale et intersectorielle.

- Se doter de moyens de communication interservices ;
- Identifier les services interpellés dans la démarche de consultation et de travail intersectoriel et définir le mode de collaboration privilégié.
- Soutenir les efforts de collaboration et de participation ;

5.2 Associer l'appareil municipal à la réalisation du plan d'action en tenant compte des secteurs d'intervention privilégiés.

- Faire connaître le rôle de l'appareil municipal dans les secteurs d'intervention identifiés ;
- Proposer à l'appareil municipal une approche proactive l'incitant à participer à la réalisation du plan d'action ;
- Évaluer, en collaboration avec l'appareil municipal, ses besoins et les moyens requis afin de réaliser les objectifs visés par le plan d'action ;
- Outiller l'appareil municipal pour l'aider à réaliser les actions qui relèvent des différents secteurs d'intervention.

5.3 Adapter les règlements, procédures et politiques en tenant compte de l'approche interculturelle.

- Faire connaître les grands principes et orientations de la politique aux instances qui adoptent les règlements, procédures et politiques ;
- Identifier où se situe la responsabilité de l'adaptation des règlements, procédures et politiques en conformité avec la politique.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVERSITÉ CULTURELLE

Plan d'action 2008-2009-2010

6. UNE PARTICIPATION CITOYENNE ACTIVE

6.1 Encourager la responsabilisation citoyenne.

- Intégrer la notion de responsabilisation dans les outils d'accueil des nouveaux arrivants ;
- Faire connaître à l'ensemble des citoyens leurs responsabilités, notamment au niveau de l'accueil et de l'intégration des nouveaux arrivants, et ce, en collaboration avec les services de proximité ;
- Habilitier le citoyen à s'impliquer dans un contexte d'ouverture à la différence et de rapprochement interculturel.

6.2 Encourager et soutenir les actions menant à la participation active des citoyens.

- Promouvoir l'importance de la participation citoyenne auprès de l'ensemble des citoyens en accordant une attention particulière aux nouveaux arrivants ;
- Valoriser la participation citoyenne comme un moyen privilégié d'intégration ;
- Identifier les occasions de participation citoyenne et les faire connaître à l'ensemble de la population ;
- Présenter des modèles exemplaires de participation active ;
- Se doter d'outils de reconnaissance propres à souligner l'implication citoyenne ;
- Encourager et soutenir le bénévolat.

6.3 Créer les conditions propices à une participation citoyenne active.

- Interpeller les différents groupes intergénérationnels et les impliquer dans la démarche ;
- Faire connaître le système politique municipal et le fonctionnement de la démocratie locale ;
- Promouvoir l'atteinte de l'autonomie individuelle comme tremplin vers l'implication communautaire, économique et politique.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVERSITÉ CULTURELLE

Plan d'action 2008-2009-2010

7. MISE EN ŒUVRE

7.1 Ressources humaines

- Chargé de projet (*col blanc - classe 12*) - Nouveau poste
- Secrétaire (*col blanc - classe 4*) - Nouveau poste
- Agent aux communautés culturelles (*col blanc - classe 10*)

7.2 Fonctionnement

- Représentation
- Déplacements
- Aménagement de bureau
- Activités interculturelles

7.3 Gouvernance

- Secrétariat et convocations